

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le budget de fonctionnement 2018 de la Fondetec.

Rapport de M. Amar Madani.

Renvoyé à la commission des finances le 6 février 2018, cet objet a été étudié le 21 février 2018 sous la présidence de M. Simon Brandt. Le rapporteur remercie le procès-verbaliste M. Nicolas Rey pour la qualité de son travail.

Séance du 21 février 2018

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), accompagnée de M^{me} Cathy Jacquier, vice-présidente, et de M. Damien Gummy, membre du conseil

M. Gummy commence par présenter les chiffres de l'activité de la Fondetec pour l'exercice 2017. Il trouve globalement ces chiffres assez stables par rapport aux moyennes des autres années.

Il passe ensuite au budget de fonctionnement 2018. Il précise qu'une augmentation des charges sur le fonctionnement général et qu'un ajustement des postes en équivalents temps plein (ETP) ont eu lieu. De ce fait le budget accuse une diminution globale de 100 000 francs par rapport à 2017.

Concernant l'activité de la Fondetec pour le début de l'année 2018, M. Gummy rappelle que la libération des montants varie de mois en mois et que le début d'année est assez classique. Toutefois, l'activité de la pépinière a diminué en fin d'année. En effet, le nombre d'entreprises hébergées est passé de 12 à 8. Il a relevé que ces départs ont concerné les deux principales entreprises qui étaient hébergées. Cela a libéré près de 50% des places de travail disponibles dans la pépinière.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge sur l'activité «pépinière». Il demande quels sont en l'état les réflexions de la Fondetec sur ce sujet compliqué. Est-ce que cette activité est encore nécessaire? Il souligne qu'en Ville de Genève on trouve de nombreux autres locaux qui pourraient s'y prêter. Or, cette activité coûte cher à la Fondetec, même si elle s'avère positive pour le démarrage de certaines entreprises. En outre, il rappelle que les locaux de la rue Hugo-de-Senger se sont révélés trop petits.

M^{me} Gisler rappelle qu'une première étude a été réalisée, elle visait à établir un état des lieux du marché actuel en la matière. Il s'est avéré qu'il existe aujourd'hui passablement de concurrence en matière de *coworking* ou d'hébergement d'entreprises. Elle poursuit en expliquant que, désormais, il faudrait aller plus loin afin d'identifier les offres de chacun et des activités qui potentiellement permettraient à la Fondetec de se démarquer et de savoir plus précisément s'il faut maintenir cette activité et comment. Elle précise en outre que les prix pratiqués par la Fondetec sont ceux du marché. Quant aux prestations à fournir, M^{me} Gisler parle clairement d'un point essentiel de la réflexion stratégique de la Fondetec.

Le même commissaire demande qui sont ces concurrents.

M^{me} Gisler répond que plusieurs entreprises privées se sont installées sur le marché depuis quelques années. Elle affirme qu'il était clair dès le départ que les locaux de la rue Hugo-de-Senger étaient trop petits pour envisager une pérennité de cette offre. Elle conclut en déclarant qu'il faut à présent trouver des réponses à cette réflexion cruciale.

Un commissaire demande quelles sont les démarches concrètes visant à utiliser au mieux les mètres carrés à disposition. En outre, il demande où en est la démarche de recrutement du nouveau directeur général.

M^{me} Gisler répond, concernant les mesures concrètes visant à exploiter au mieux les locaux à disposition, que les baux proposés sont de six mois, ce qui permet de ne pas rencontrer de difficulté dans la recherche de locataire et dans l'amortissement de l'utilisation des surfaces. Il est aussi prévu de mettre en location horaire/à la journée les salles de réunion.

Concernant le recrutement du nouveau directeur général, M^{me} Gisler répond qu'une annonce va bien être publiée. La Fondetec sera accompagnée par un cabinet spécialisé tout au long du processus. Elle conclut que l'on peut espérer que ce processus aboutisse dans les trois ou quatre mois à venir.

A une question d'un commissaire relative à l'explosion des jetons de présence pour l'exercice 2017, M^{me} Gisler rappelle que depuis l'été dernier plusieurs séances extraordinaires ont été organisées dans le cadre des démarches entreprises suite à l'audit du Contrôle financier (CFI). L'aspect ressources humaines, l'analyse du rapport de la Direction financière (DFI), les décisions relatives au licenciement du directeur et l'organisation nécessaire afin de permettre à la Fondetec de continuer d'avancer, tout cela prend du temps. Par ailleurs, la campagne de recrutement à venir explique également l'augmentation prévue pour 2018.

A une question d'un commissaire concernant l'augmentation des prêts et leurs montants, M. Gumy répond que sur le mois en question (janvier 2018) c'est un hasard, car il s'agit simplement de bons dossiers. La période sous revue est trop courte pour pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une tendance ou non.

Un commissaire demande si la Fondetec a eu des contacts avec G'innove au sujet des Charmilles.

M^{me} Jaquier confirme qu'il s'agit un projet qui a été étudié par l'ancien directeur. Toutefois, elle précise que la nouvelle donne marquée par une nouvelle concurrence remet tout en question.

M^{me} Gisler ajoute qu'il est désormais question de tirer les enseignements faits en matière d'entreprises dites «classiques» même si l'idée – en lien avec la zone industrielle des Charmilles – de mettre en place une pépinière artisanale et industrielle demeure d'actualité mais sera traitée dans un second temps.

Un commissaire constate une augmentation des salaires, et des honoraires juridiques. Il demande s'il est prévu d'augmenter le salaire du futur directeur.

M. Gumy précise que les salaires n'augmentent pas mais diminuent. En effet, cela est lié à la réallocation des ETP sur le budget de fonctionnement.

M^{me} Gisler ajoute que l'augmentation des honoraires juridiques s'explique par le cas de M. Favoulet et ce que ce dernier va engendrer comme frais. C'est pourquoi une réserve a été constituée en vue d'un éventuel litige.

Un commissaire rappelle que le projet de budget de la Fondetec date du 21 décembre 2017 et que le licenciement de M. Favoulet est survenu le 29 novembre 2017. Il demande si M. Favoulet a participé à la rédaction du projet de budget 2018 de la Fondetec.

M. Gumy confirme que M. Favoulet a participé à la rédaction de la première version du projet de budget 2018. Quant à la deuxième mouture, c'est-à-dire la version finale, elle a été réalisée par la directrice par intérim et par la commission financière. Seuls de petits ajustements concernant la réduction de l'activité «conseil» et la réallocation de certains ETP constituent les principales différences entre les deux versions. Il n'y a donc pas de grandes variations à signaler.

Le même commissaire poursuit en rappelant que le 11 décembre 2017 le CFI a remis un premier rapport faisant état de recommandations relatives à la gestion de la Fondetec. Il demande dans quelle mesure il a été tenu compte de ces recommandations dans la version finale du projet de budget 2018 de la fondation.

M. Gumy précise qu'ils ont reçu une version provisoire du rapport dont parle le commissaire. Il explique qu'ils ont tenu compte de certaines des recommandations formulées par le CFI pour l'adaptation du budget, notamment en matière d'activité de conseil à la formation, de pépinière, de frais de communication.

Un commissaire demande si l'ex-directeur a déjà contesté son licenciement.

M^{me} Gisler répond que jusqu'à présent il n'a pas objecté. Mais il a jusqu'à la fin du mois de février pour le faire. Elle ajoute que les contacts que la fondation a

eus avec son ancien directeur concernaient classiquement l'établissement du certificat intermédiaire de travail.

En l'absence de question supplémentaire, le président libère les auditionnés après les avoir remerciés.

Suite des travaux

Le président rappelle que la commission des finances ne vote pas cet objet mais doit déposer un projet de délibération dotant la Fondetec d'un budget.

Le président propose de faire passer le projet de délibération en question lors de la prochaine séance afin que les commissaires puissent y apposer leur signature.

Un commissaire précise qu'il n'a jamais vu cette façon de faire.

Le président informe qu'il se renseignera afin de confirmer qu'il s'agit bien là de la chose à faire.

Discussion et vote

Le président demande si des commissaires souhaitent soumettre des demandes d'audition complémentaires.

Un commissaire rappelle que M^{me} Salerno n'a jamais été entendue à propos de la situation de l'ancien directeur de la Fondetec, M. Favoulet. Il propose donc d'auditionner la magistrate afin de savoir comment le Conseil administratif perçoit cette situation.

Une commissaire s'oppose à cette proposition. Elle estime en effet que si l'on veut que la Fondetec avance, il faut que la commission des finances prenne acte de son budget. Elle ajoute qu'il est tout à fait possible d'auditionner la magistrate en dehors des discussions budgétaires.

Le président précise qu'il allait proposer l'audition du CFI mais indépendamment des discussions budgétaires.

Le commissaire maintient sa proposition d'audition de M^{me} Salerno dans le cadre du budget de la Fondetec.

Le président procède donc au vote.

Pour auditionner M^{me} Salerno dans le cadre des travaux relatifs au budget de la Fondetec.

Par 12 non (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) contre 1 oui (UDC) et 1 abstention (EàG), l'audition est refusée.

Le président demande aux commissaires, avant de prendre acte du budget 2018 de la Fondetec, s'ils ont des commentaires à faire.

Un commissaire reste perplexe quant à l'idée de prendre acte d'un document qu'il n'accepte pas. Il souhaite donc faire part de son opposition et du fait qu'en l'état actuel des choses, il ne dispose pas des connaissances suffisantes lui permettant de juger de la situation actuelle de la Fondetec. En outre, les chiffres présentés lui paraissent suspects. Il conclut en déclarant que son sentiment est qu'il n'a pas, et ce en toute bonne foi, l'assurance que la Fondetec part sur de meilleures voies que par le passé.

En l'absence d'autre commentaire, le président confirme que les commissaires ont pris acte du budget 2018 de la Fondetec et propose de clore cet objet.

**Projet de délibération du 16 juillet 2018 de la commission des finances:
«Approbation du budget 2018 de la Fondetec» (PRD-205).**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2018 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Annexe (à consulter sur internet): budget 2018 de la Fondetec